

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

10. Création de deux emplois pour le centre social

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Le centre social voit son organisation évoluer du fait d'un changement d'offre de service public. En effet, historiquement deux centres sociaux travaillaient sur le territoire. L'un était géré par la CAF et l'autre par la municipalité.

Cette offre de service aux citoyens évolue du fait de la volonté de la CAF de cesser cette activité.

La volonté politique a été de faire perdurer ce service et de le développer. Ainsi, il vous est proposé de créer deux emplois. Les créations d'un emploi animateur référent famille constitue une évolution d'un emploi déjà présent en modifiant son cadre d'emplois qui passerait d'adjoint d'animation à animateur soit de catégorie C à B pour se conformer aux prescriptions de la CAF qui continue de financer ce dispositif. En fin, une création d'un emploi sur le cadre d'emplois des animateurs est également proposée en tant qu'animateur socioculturel.

Les missions de l'emploi d'animateur référent famille sont :

- Développer et conduire le projet d'animation famille répondant et aux besoins du public, aux objectifs du centre social, aux orientations politiques du projet de mandat de Vire Normandie et des actions et projets du CCAS,
- Concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer le projet famille,
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés,
- Articuler les actions familles du centre avec celle conduites par les partenaires du territoire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/10 du 6 novembre 2023 à 20h30



- Coordonner et animer le réseau parentalité du territoire avec le référent famille du centre socioculturel Caf,
- Représenter le centre dans les instances partenariales en lien avec ses missions,
- Développer des actions ou des services à dimension collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations inter familiales,
- Assurer l'organisation, la gestion matérielle et l'encadrement du public lors des actions mises en place,
- Animer et accompagner des actions individuelles ou collectives spécifiques aux problématiques repérées sur le territoire d'intervention du centre,
- Animer une démarche participative en faisant émerger des projets ou des propositions d'animation à l'initiative des habitants,
- Participer au développement des partenariats et à la transversalité des actions menées,
- Assurer les fonctions d'accueil, d'information et d'orientation du public en soutien du chargé d'accueil.

Les missions de l'animateur socioculturel sont :

- Concevoir et élaborer des projets d'activités et mettre en œuvre des projets d'actions en direction des habitants du quartier,
- Encadrer, animer et accompagner le public,
- Assurer le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées,
- Assurer des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation du public,
- Participer au fonctionnement global de la structure (ouverture, gestion du matériel, état des lieux, mise sous alarme, fermeture...),
- Organiser des séjours familles en lien avec les acteurs éducatifs locaux.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- De de créer les emplois suivants :
 - un emploi d'animateur socioculturel à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe,
 - un emploi d'animateur référent famille à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe,
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.

- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **09**

Nombre de membres absents: **02**

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/10 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/10 du 6 novembre 2023 à 20h30